

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212706004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières_ matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2022

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 12234 : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement pour l'exercice financier 2021 (1202706001).

**DESCRIPTION**

En raison de l'augmentation des dépenses de rémunération et de l'indexation des contrats, nous proposons l'adoption d'un budget de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de 28 940 800 \$ pour le volet dépenses et d'un montant de 1 598 800 \$ pour les revenus autonomes.

L'enveloppe budgétaire allouée par la ville centre n'est pas suffisante pour nous permettre d'assurer un équilibre entre les crédits budgétaires accordés et les besoins de l'arrondissement d'Anjou. Le montant des transferts de la ville centre a été établi à 19 206 500 \$ pour 2022 comparativement à un transfert de 18 804 500 \$ en 2021.

Par conséquent, nous recommandons l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe locale relative aux services de 0,125 \$ du 100 \$ d'évaluation relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement. Cette taxe générera des recettes de 8 135 500 \$. Ces recettes sont requises afin d'assurer l'équilibre budgétaire des dépenses et des revenus.

**JUSTIFICATION**

Conformément aux dispositions du Chapitre IV de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et celles des articles 473 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les prévisions de dépenses pour maintenir le niveau de service s'élèvent à 28 940 800 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle compte tenu de sa nature administrative.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement d'Anjou publiera un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou et de la Ville de Montréal, ainsi que à la mairie de l'arrondissement d'Anjou le 10 novembre 2021.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2022).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Mélanie BEAUDOIN, Service des finances

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal BOISVERT  
Chef de division des ressources financières,  
matérielles et informationnelles

**Tél :** 514 493-8061

**Télécop. :** 514 493-8009

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-11-01

Jennifer POIRIER  
Directrice service administratifs, des relations  
avec les citoyens et greffe

**Tél :** 514-493-8047

**Télécop. :** 514-493-8009

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212706005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières_ matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022 à 2031

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme décennal des immobilisations (PDI) par son conseil d'arrondissement.

En vertu de l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 12233: Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021 à 2030 (1202706002).

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2022 à 2031, selon le tableau suivant :

*En milliers*

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Édifices	1 374	2 244	3 528	4 178	4 163	3 893	3 998	3 948	3 943	1 938	<b>33 207</b>
Équipement et système informatique	65	65	65	135	200	120	65	65	120	95	<b>995</b>
Infrastructures	2 040	1 100	900	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	2 400	<b>12 440</b>
Parcs	2 184	2 254	1 170	350	300	650	600	650	600	1 230	<b>9 988</b>
<b>Total</b>	<b>5 663</b>	<b>56 630</b>									

**JUSTIFICATION**

Les arrondissements doivent adopter leur Programme décennal d'immobilisations par

résolution du conseil d'arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le PDI 2022-2031 prévoit des investissements nets de 56 630 000 \$, dont 5 663 000 \$ en 2022.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle compte tenu de sa nature administrative.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement d'Anjou a publié un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du PDI sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou et de la Ville de Montréal, ainsi que à la mairie de l'arrondissement d'Anjou le 10 novembre 2021.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget le 22 novembre 2021.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal BOISVERT  
Chef de division des ressources financières,  
matérielles et informationnelles

**Tél :** 514 493-8061  
**Télécop. :** 514 493-8009

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-01

Jennifer POIRIER  
Directrice service administratifs, des relations  
avec les citoyens et greffe

**Tél :** 514-493-8047  
**Télécop. :** 514-493-8009